



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

JEUNE DE NATURE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2051

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Léane Adam, greffière de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 09 décembre 2025, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- ✓ Règlement 2051 décrétant des travaux de pavage de la rue de l'Accueil et autorisant un emprunt de sept cent cinquante-trois mille dollars (753 000 \$) nécessaire à cette fin.

Le règlement numéro 2051 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 décembre 2025 et est entré en vigueur le même jour.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 8 h à 12 h et sur le site Internet à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

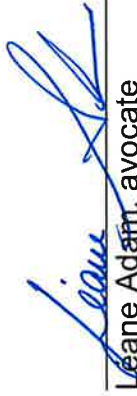
DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DE L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX.


Léane Adam, avocate
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Léane Adam, avocate et greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 05 janvier 2026 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5^e jour de janvier 2026 de l'an deux mille vingt-six.


Léane Adam, avocate
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca